

Tableau 3 – Frais calculés selon la formule des activités géologiques et géophysiques de l'OCNEHE

$(A + B) \times (C \times D)$

où

A représente le nombre d'unités de temps de base pour chaque activité;

B représente le nombre d'unités de temps variables multiplié par le nombre de navires ou d'aéronefs principaux utilisés dans le cadre de chaque activité;

C représente le taux réel; et

D, le cas échéant, représente le coefficient de fardeau.*



Rubrique	Colonne 1 Catégorie d'activité	Colonne 2 Activité – A	Colonne 3 Variable – B	A (jours)	B (jours)	C (\$/jour)	Frais		Frais		Frais	
							Nombre de navires ou d'aéronefs	(A+B)X(CXD)	Nombre de navires ou d'aéronefs	(A+B)X(CXD)	Nombre de navires ou d'aéronefs	(A+B)X(CXD)
1	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Levé de sismique-réflexion en 2D (activité principale)	Navire principal	97	4	4 870 \$	1	491 870 \$	2	511 350 \$	3	530 830 \$
2	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Levé de sismique-réflexion en 3D (activité principale)	Navire principal	107	6	4 870 \$	1	550 310 \$	2	579 530 \$	3	608 750 \$
3	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Levé de sismique-réflexion en 4D (activité principale)	Navire principal	108	8	4 870 \$	1	564 920 \$	2	603 880 \$	3	642 840 \$
4	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Levé gravimétrique du fond marin (activité principale)	Navire principal	63	4	4 870 \$	1	326 290 \$	2	345 770 \$	3	365 250 \$
5	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Levé de sismique-réfraction (activité principale)	Navire principal	60	4	4 870 \$	1	311 680 \$	2	331 160 \$	3	350 640 \$
6	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Levé électromagnétique à source contrôlée	Navire principal	60	4	4 870 \$	1	311 680 \$	2	331 160 \$	3	350 640 \$
7	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Autre programme géophysique	Navire principal	50	3	4 870 \$	1	258 110 \$	2	272 720 \$	3	287 330 \$
8	Autorisation d'opérations géophysiques (avec travaux sur le terrain)	Levé aéromagnétique (activité principale)	Aéronef	55	3	4 870 \$	1	282 460 \$	2	297 070 \$	3	311 680 \$
9	Autorisation géotechnique (levé du fond marin)	Noyau de piston	Navire principal	35	3	4 870 \$	1	185 060 \$	2	199 670 \$	3	214 280 \$

10	Autorisation géotechnique (levé du fond marin)	Levé sismique à faible profondeur, levé du fond marin	Navire principal	41	3	4 870 \$	1	214 280 \$	2	228 890 \$	3	243 500 \$
----	---	---	---------------------	----	---	----------	---	------------	---	------------	---	------------

* Ceci sera appliqué au cas par cas. Veuillez consulter les lignes directrices relatives au recouvrement des coûts pour plus de renseignements. Remarque : Tous les frais sont exprimés en dollars canadiens
–En vigueur **le 20 juin 2023**